BERTEAUCOURT LES DAMES (80850)



mairie.berteaucourt-les-dames@laposte.net

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

L'an deux mil vingt trois Le 20 septembre 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle de conseil, sous la présidence de **Monsieur MOREL Dominique – Maire**

<u>Etaient présents</u>: Mesdames FOURNIER Florence, HARLÉ Océane, LECOINTE Marie-Claire, LEGRAND Isabelle, LEPOIX Brigitte, Messieurs CARLIER Joan, DEVISMES Dominique, DUPONTREUÉ Didier, GACQUER Patrick, MOREL Dominique, PRUVOT Pascal, ROUSSEL Sébastien

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Etaient excusés</u>: Mme BRIAU Delphine, ayant donné pouvoir à M. ROUSSEL Sébastien Mme ROUZE Martine, ayant donné pouvoir à Mme FOURNIER Florence Monsieur BUE Hubert, ayant donné pouvoir à Monsieur Morel Dominique

Les conditions du quorum sont réunies : on compte douze présents et trois pouvoirs, soit quinze votants.

Monsieur le Maire procède à l'accueil de M Roussel Sébastien qui rejoint le conseil en tant que membre.

Le Maire ouvre la séance. Madame LEPOIX Brigitte, seule volontaire, est désignée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2023

M. Roussel, qui a aussi pouvoir de Mme Briau, ne se prononce pas, n'ayant pas participé à la séance du 6 juillet.

Approbation du procès-verbal : Pour 12 voix, Contre 1 voix (M Gacquer)

Mme Lepoix, qui était secrétaire de séance le 6 juillet demande quel point du PV n'est pas approuvé. Pas de précision apportée.

1. Convention CAF (Délib. B59/2023)

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments de cette convention

- Convention tripartite entre la CAF, la communauté de communes Nièvre et Somme et la commune de Berteaucourt
- Objectifs:
 - Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
 - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
 - Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
 - Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
- Durée de la convention

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2027

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2. Convention PEP80 (Délib. B60/2023)

Mme Brigitte Lepoix présente la convention relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2023/2024. Elle indique une augmentation du budget par rapport à l'année 2022/2023.

M Roussel signale que des familles se sont manifestées à l'issue du centre de loisirs d'été pour rendre compte d'avis négatifs.

→ Il sera demandé à PEP80 de communiquer / à ce point

La signature de la convention par M le Maire est soumise au vote :

Pour 14

Abstention 1 (M Gacquer)

3. Subvention ESH (Délib. B61/2023)

Monsieur le Maire a participé à l'AG de l'ESH et en rend compte.

Le club était en grande difficulté du point de vue financier et effectif. Actuellement, une nouvelle équipe de dirigeants bénévoles initie une nouvelle politique en direction des jeunes. Deux membres du club présentent la situation de l'ESH et sollicitent une aide financière pour accompagner ce projet.

Actuellement l'ESH compte 106 licenciés : 46 séniors et 60 jeunes. L'effectif est passé de 25 à 106 en 2 ans.

Le club paie la licence la 1^{ère} année, fournit la tenue, paie l'équipement des arbitres, souhaite l'aménagement d'une salle pour accueillir les enfants.

Pour toutes ces raisons, le club sollicite une aide de la part de la municipalité.

Monsieur le Maire souhaite encourager cette politique en direction des jeunes. Il propose une subvention de 2 200€ avec si possible une augmentation l'année suivante.

→La proposition de verser une subvention de 2 200 € est acceptée à l'unanimité.

4. Convention de stage Arthur Harlé + gratification (Délib. B62/2023)

Monsieur le maire présente le la convention de stage. Monsieur Arthur Harle a travaillé dans la commune durant le mois d'août et a apporté satisfaction.

En tant qu'élève de terminale en lycée professionnel espaces verts, il doit effectuer des stages qu'il souhaite effectuer dans le village : 4 semaines en octobre, 1 semaine en novembre et 3 semaines en février.

La rémunération du stagiaire est prise en charge par l'Etat.

Le stagiaire pourra travailler sur le fleurissement du village et participer au travail des agents techniques.

Monsieur le Maire propose une gratification en fin de stage si le stagiaire a pleinement répondu aux attentes.

Mme Briau demande si une gratification est envisagée pour Mme Noémie...... qui travaille dans la commune en alternance.

La convention de stage avec gratification pour M Harlé et la gratification pour Mme Leclercq est soumise au vote. Madame Océane Harle ne participe pas au vote.

→ 14 votants : accepté à l'unanimité

5. Adhésion au service « missions intérimaires » du CDG80

(Délib. B63/2023)

Mme Brigitte Lepoix expose la situation qui conduit à cette demande d'adhésion :

Mme Céline Thyssen occupe un poste qui bénéficie d'un accroissement temporaire d'activité. L'accroissement temporaire légalement n'est possible que sur une durée d'un an. Mme Thyssen a déjà bénéficié de cet accroissement sur une période d'une année.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer au service du CDG 80, adhésion valable sur une durée de 3 ans.

Ce service permettrait à Mme Thyssen de bénéficier d'un accroissement temporaire durant les 3 mois à venir et permettrait à la municipalité de créer un poste avant fin décembre. Ce service permet également de mettre à disposition du personnel pour effectuer des remplacements d'agents momentanément absents.

Ce service est soumis à des frais de gestion, soit 8% des salaires bruts.

La convention avec le CDG 80 « service missions temporaires est soumis au vote.

→15 votants

Pour 11

Contre 3 (Mme Briau, M Dupontreué, M Roussel)

Abstention 1 (M Gacquer)

6. Convention d'expérimentation CFU au 1er janvier 2024

(Délib. B64/2023)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour la 3^{ème} vague d'expérimentation portant sur les comptes des exercices 2023 et 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU vise trois principaux objectifs

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à signer tout document relatif à ce sujet.

7. Création de poste de Rédacteur Principal 2ème classe à temps complet (Délib. B65/2023)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Cathy Violette, actuellement Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe est inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Il propose donc de procéder à la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à l'issue de la période de stage d'une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois.

→ après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à créer le poste.

8. Devis chambre froide (Délib. B66/2023)

Monsieur le Maire informe qu'il dispose d'un devis et de tarifs catalogues.

Le devis propose 1 chambre froide de 1200 litres au prix de 2295€ HT.

M Dupontreué indique qu'il est davantage conseillé de disposer de 2 chambres froides, en cas de panne.

Chambre froide 650 litres: 1 493€ HT soit 1 791.60 € TTC.

→ Le conseil municipal ne souhaite pas disposer d'autres devis et après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour l'achat de 2 armoires et l'option de 2 clayettes supplémentaires pour un montant total de 3 008 € HT soit 3 609.60€ TTC.

9. Questions diverses

Point sur le véhicule de service

M Pruvot rappelle la situation

Lors du conseil municipal du 6 juillet, la décision a été prise à l'unanimité d'en voyer un courrier à RS Pneu proposant la somme de 8000 € pour l'achat du véhicule.

Monsieur Roussel n'accepte pas cette proposition. Il indique que le précédent conseil lui a demandé de trouver un véhicule budgétisé 10 000€.

M Gacquer souligne que le précédent conseil a donné main libre à RS Pneu pour effectuer les travaux. La facture a été communiquée. M Roussel indique qu'il a engagé plus de 7 000 €. Étant donné que le véhicule a été utilisé, il considère qu'il a été accepté. M Gacquer considère que le véhicule est à la charge de la municipalité.

Ce qui interpelle c'est le nombre d'heures de main d'œuvre. M Pruvot indique que RS Pneu va être invité par courrier à choisir un médiateur de la consommation.

Le conseil reste en attente d'une expertise. M Roussel informe qu'en cas de procès, il demandera des dommages et intérêts.

➤ Point sur les finances

M Pruvot indique que les finances sont saines. Cette information est donnée pour éviter la rumeur de mise sous tutelle.

> Audit sécurité

M Pruvot informe que le CDG 80 propose de mettre en place un audit relatif à la sécurité. Actuellement, il y a du matériel obsolète, du rangement de produits non conforme à la législation... L'audit conduira à des dépenses à effectuer, mais permettra de respecter la législation.

Mme Briau indique que pour diminuer les dépenses, il serait bon d'éviter les verrines et petits fours lors des manifestations, au profit de brioches plus simples.

> Installation banc public

Un banc est actuellement disponible. Il sera installé près de l'ancien presbytère.

Journées citoyennes

M Pruvot informe que 5 personnes ont travaillé durant 3 jours à nettoyer le cimetière. De nouveau, il est nécessaire de procéder au nettoyage.

→ Mise en place d'une journée citoyenne le 21 octobre pour remise en état du cimetière

Il sera aussi nécessaire de s'occuper de la maison Boulogne.

Monsieur le Maire indique que les agents ont travaillé à la remise en état de la sacristie. Le chantier n'est pas terminé

M Pruvot intervient pour informer qu'il ne reste que 13 emplacements au cimetière. Il est nécessaire que le conseil municipal délibère lors de la prochaine réunion.

Création page Facebook

Proposition est faite de créer une page Facebook mairie de Berteaucourt les Dames dans un souhait d'élargir la communication.

Mme Briau s'oppose à cette création : questionnement / à la protection des données personnelles

La création de la page Facebook est soumise au vote

15 votants

12 pour

3 contre (Mme Briau, M Roussel, M Gacquer)

> Alarme mairie

Nécessaire de relier l'alarme à un téléphone. Mme Fournier prend contact avec SFR pour une proposition d'abonnement.

> Adhésion 30 millions d'amis

Il s'agit d'un renouvellement de convention signée avec 30 millions d'amis Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Dératisation

En 2022, la commune a engagé 1680 € pour l'achat de raticide. Cette année, déjà 600 € ont été engagés sans repérer d'efficacité.

La question de l'intervention d'un professionnel est posée.

→ Lors du prochain conseil, voir quels tarifs sont proposés.

➤ Autres questions ou remarques

- Problème de chiens qui aboient constamment Que faire ?
 - → Courrier dans boîte aux lettres
- Plaques cassées au cimetière qui risquent de présenter un danger
 - → les agents se rendront sur place
- Cailloux dans la rue de M Delavenne ?
 - → Les agents sont intervenus. Le caniveau a été vidé ainsi que les égouts. La SAUR, avec qui il y a un contrat d'entretien, est intervenue.
 - → les noues rue du courtil au bois et dans la cavée ont été remises en état.
- M Dupontreué indique que la grille du cimetière n'est pas refermée avec le cadenas.
 - → y veiller Rappel
- M Roussel demande si la vidange a été faite sur le camion
 - \rightarrow non
- M Dupontreué demande dans quelle catégorie de terre est classée la parcelle du marais
 - →classée en zone naturelle, ne permettant donc pas de construction.

Mme Fournier établit le calendrier des permanences des élus, le samedi matin de 10h30 à 12h00. M Roussel et M Gacquer ne sont pas volontaires pour assurer cette permanence.

Monsieur le Maire transmet à chaque élu un courrier émanant de Ms Miannay relatif à une proposition d'achat de parcelles. Ce point sera discuté lors du prochain conseil.

Le conseil municipal se réunira le 25 octobre 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Dominique MOREL lève la séance à 21 h 30.